



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 04/2021**

**Date convocation** : 22.02.2021  
**Nombre de conseillers** : 11  
**En exercice** : 10

**Présents** : 9  
**Votants** : 10

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq février à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Laurabuc, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Cédric LEMOINE, Maire.

**Présents** : Mesdames : Anne-Laurence FRULLINI - Aude SALVAT-LÔ - Sylvie THUBIÈRES, conseillères municipales.

Messieurs : Omar AÏT MOUH - Michel COURTESSOLE - Olivier JURADO - Jean-Pierre PLANCADE - Bernard VIÉ, conseillers municipaux.

**Procuration** : Marie-France LOISEL à Omar AÏT MOUH.

**Secrétaire de séance** : Aude SALVAT-LÔ.

**Objet : Mise en œuvre et révision des PCS à l'échelle du Bassin versant de l'Aude, de la Berre et du Rieu.**

Vu les dispositions de l'article n°13 de la loi 2004-811 du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile et son décret d'application n° 2005-1156 du 13 septembre 2005 ;

Vu le décret n°2005-1156 du 13 septembre 2005 ;

Monsieur le Maire rappelle que :

Le plan communal de sauvegarde est de la compétence de la commune, il définit sous l'autorité du maire, l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien à la population au regard des risques naturels et technologiques connus recensés dans le dossier Départemental des risques Majeurs.

Le plan communal de Sauvegarde, réalisé par la commune, doit être révisé à minima tous les cinq ans ; ce document mis en œuvre par le maire est transmis au Préfet du département et organismes associés Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) -Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières (SMMAR).

Depuis sa création, le SMMAR aux côtés des services de l'Etat et en collaboration avec le Département de l'Aude, le Département de l'Hérault et des SDIS11 et 34, a porté l'animation et la maîtrise d'ouvrage de plus de 246 Plans Communaux de Sauvegarde. Fort de ces résultats et du retour d'expérience des crues d'octobre 2018, décembre 2019, janvier et mai 2020, le SMMAR a souhaité poursuivre et intensifier cette politique d'appui aux communes pour l'élaboration et la révision des PCS.

Le SMMAR a obtenu un accord financier de l'Europe et des Départements, pour accompagner à hauteur de 80% les révisions des PCS sur le risque inondation ; la part d'autofinancement est à la charge de la commune.

Le SMMAR dans le cadre de cette mission a contractualisé un accord cadre à bon de commande avec le groupement PREDICT Services - BRL Ingénierie – Cyprès afin d'apporter un service et un appui logistique aux communes pour la réalisation ou réactualisation de leurs PCS.

Conformément au marché passé entre le SMMAR et le groupement PREDICT Services - BRL Ingénierie – Cyprès, les missions et le montant des prestations pour la révision du PCS de la commune seront conformes à la grille d'évaluation financière jointe à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**Approuve** la décision du SMMAR d'appuyer les communes pour la révision des Plans Communaux de Sauvegarde,

**Accepte** d'engager la commune dans cette démarche de révision du PCS,

**Approuve** la participation financière de la commune au dispositif porté par le SMMAR : « ACCOMPAGNEMENT DES ELUS DU BASSIN VERSANT DE L'AUDE A LA GESTION DU RISQUE INONDATION : Mise en œuvre et révision des PCS à l'échelle du Bassin versant de l'Aude, de la Berre et du Rieu »,

**Accepte** de verser au SMMAR la part d'autofinancement restante de la mission selon la grille d'évaluation financière jointe à la présente délibération

**Autorise** le SMMAR à émettre un titre de recette à la commune correspondant à la part d'autofinancement restante, déduction faite des subventions


Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Au registre sont les signatures.

Le Maire,  
Cédric LEMOINE.



Envoyé en préfecture le 09/03/2021
Reçu en préfecture le 09/03/2021
Affiché le 
ID : 011-211101951-20210225-042021-DE

# Grille d'évaluation financière de votre PCS2.0

Nom de votre commune : Laurabuc

Vous êtes une commune de 424 Habitants



## Bloc obligatoire :

Réalisation du PCS2.0, identifier votre commune dans les tableaux ci-dessous, selon votre nombre d'habitants :

Nature des prestations : commune < 1000 hab.	Unité	Montant €/HT	Montant €/TTC	Quantitatif	Cocher la formule choisie
Diagnostic	Forfaitaire	3 200.00 €	3 840.00 €	1	<input checked="" type="checkbox"/>
Stratégie d'action					
Plan d'action : Echelle de gravité / recensement des moyens / Cellule de crise municipale	Forfaitaire				
Gestion post-crise appui de l'EPCIfp					
Formation et exercice en commune					
Livrables documents finaux					

Nature des prestations : communes entre 1 000 et 10 000 hab.	Unité	Montant €/HT	Montant €/TTC	Quantitatif	Cocher la formule choisie
Diagnostic	Forfaitaire	4 400.00 €	5 280.00 €	1	<input type="checkbox"/>
Stratégie d'action					
Plan d'action : Echelle de gravité / recensement des moyens / Cellule de crise municipale	Forfaitaire				
Gestion post-crise appui de l'EPCIfp					
Formation et exercice en commune					
Livrables documents finaux					

Nature des prestations : communes > 10 000 hab.	Unité	Montant €/HT	Montant €/TTC	Quantitatif	Cocher la formule choisie
Diagnostic	Forfaitaire	7 200.00 €	8 640.00 €	1	<input type="checkbox"/>
Stratégie d'action					
Plan d'action : Echelle de gravité / recensement des moyens / Cellule de crise municipale	Forfaitaire				
Gestion post-crise appui de l'EPCIfp					
Formation et exercice en commune					
Livrables documents finaux					

Ouvrage de protection : identifier votre commune dans la liste ci-dessous ou si votre commune a en gestion directe un ouvrage ayant de consigne de sécurité (barrage, autres ouvrages de protection) merci de la mentionner :

Alzonne	Cuxac-d'Aude	Pezens	Vinassan
Armissan	Fabrezan	Rustiques	
Badens	Laure-Minervois	Sainte-Eulalie	
Carcassonne	Narbonne	Sallèles-d'Aude	
Cazilhac	Olonzac	Sigean	
Coursan	Palaja	Villeneuve-Minervois	

Si votre commune est dans la liste ci-dessus ou si votre commune a en gestion directe un ouvrage ayant de consigne de sécurité, souscrire OBLIGATOIREMENT cette prestation :

Envoyé en préfecture le 09/03/2021

Reçu en préfecture le 09/03/2021

Affiché le

**SLOW**

ID : 011-211101951-20210225-042021-DE

Nature des prestations	Unité	Montant €/HT	Montant €/TTC	Quantitatif	Cocher la formule
Consignes écrites de surveillance d'ouvrage	Forfaitaire	400.00 €	480.00 €	1	<input type="checkbox"/>

**Bloc facultatif** (fortement conseillé par l'Etat) :

Réunion Publique, identifier votre commune dans les tableaux ci-dessous, selon votre nombre d'habitants et indiquer la quantité que vous souhaitez :

Nature des prestations : commune < 1000 hab.	Unité	Montant €/HT	Montant €/TTC	Quantitatif	Total €/TTC	Cocher la formule choisie
Réunion Publique de présentation du PCS	Unitaire	200.00 €	240.00 €			<input type="checkbox"/>

Nature des prestations : communes entre 1 000 et 10 000 hab.	Unité	Montant €/HT	Montant €/TTC	Quantitatif	Total €/TTC	Cocher la formule choisie
Réunion Publique de présentation du PCS	Unitaire	200.00 €	240.00 €			<input type="checkbox"/>

Nature des prestations : communes > 10 000 hab.	Unité	Montant €/HT	Montant €/TTC	Quantitatif	Total €/TTC	Cocher la formule choisie
Réunion Publique de présentation du PCS	Unitaire	400.00 €	480.00 €			<input type="checkbox"/>

Livrables complémentaires, indiquer la quantité que vous souhaitez :


Livrables	Unité	Montant €/HT	Montant €/TTC	Quantitatif	Total €/TTC	Cocher la formule choisie
Livrable d'un classeur PCS supplémentaire papier + clé USB	Unitaire	100.00 €	120.00 €			<input type="checkbox"/>
Fourniture de carte d'action PCS format papier A0	Unitaire	20.00 €	24.00 €			<input type="checkbox"/>
Fourniture de carte d'action PCS format plastifié A0	Unitaire	40.00 €	48.00 €			<input type="checkbox"/>

Récapitulatif des prestations commandées :

Prestations commandées	Montant €/TTC
Nature des prestations < 1000 hab. Bloc obligatoire	3 840,00
Total	3 840,00

Cette évaluation doit être jointe à la délibération d'engagement dans la démarche PCS2.0 de votre commune.

Si vous désirez plus d'amples renseignements sur les modalités de souscription et tarifaires à notre démarche, je vous invite à rentrer en contact avec Monsieur CANSINO Claude, Chargé de Mission Risque au 06 48 78 49 58 ou par courriel à l'adresse suivante : [claude.cansino@smmar.fr](mailto:claude.cansino@smmar.fr)

Envoyé en préfecture le 09/03/2021  
 Reçu en préfecture le 09/03/2021  
 Affiché le   
 ID : 011-211101951-20210225-042021-DE